

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/225

Objet : Travaux de couverture avec utilisation d'un engin de levage

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la déclaration préalable de travaux n°DP 032 462 24 A 0079,
VU la demande présentée le 28/10/2024 par l'EURL QUEMION, agissant pour le compte de M. VAN DE LOUW Gilbert, en vue d'occuper le domaine public au droit du 13 allée de la 1ère armée Française, afin d'effectuer des travaux de couverture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 15/11/2024 au 20/12/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L' EURL QUEMION est autorisée à occuper le domaine public au droit du 13 allée de la 1ère armée Française, afin d'effectuer des travaux de couverture avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 15/11/2024 au 20/12/2024.

Article 2 : Durant les travaux, le carrelot de la Gleisa pourra être fermé à la circulation piétonne.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 28 octobre 2024

Le Maire
Barbara NETO



L'adjoint délégué
Robert CANAZZOLA